



CONSEIL "JUSTICE et AFFAIRE INTÉRIEURES"

Luxembourg, le 21 avril 2016

Cette session du Conseil sera consacrée uniquement à des questions relatives aux affaires intérieures. Elle sera présidée par **Ard VAN DER STEUR** et **Klaas DIJKHOFF**, respectivement ministre de la sécurité et de la justice et secrétaire d'État à la sécurité et à la justice des Pays-Bas.

Le Conseil débattera de questions relatives à la **sécurité et aux migrations**. Dans le prolongement de la réunion qui s'est tenue le 24 mars 2016, les ministres se pencheront sur les conséquences des attentats de Bruxelles. Ils axeront leurs discussions sur l'utilisation et l'interopérabilité des bases de données et les propositions présentées récemment par la Commission en ce qui concerne le paquet "frontières intelligentes".

En ce qui concerne les migrations, les ministres débattront de la mise en œuvre des conclusions du Conseil européen de mars ainsi que la déclaration UE-Turquie du 18 mars 2016.

Ils procéderont également à un échange de vues sur la communication de la Commission concernant la réforme du régime d'asile européen commun et l'amélioration des voies d'entrée légale en Europe.

Le Conseil fera le point des travaux sur la proposition relative à un **corps européen de garde-frontières** pour laquelle il a adopté sa position le 6 avril 2016.

Le Conseil devrait adopter, sans débat, une directive sur les dossiers passagers (PNR) dans l'UE ainsi qu'une directive renforçant les droits des enfants dans le cadre des procédures pénales.

Une **conférence de presse** aura lieu avant la pause déjeuner, vers 13 h 45, et à l'issue de la session, vers 17 h 30.

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

La transmission vidéo, téléchargeable en qualité "diffusion" (MPEG 4), et la photothèque sont accessibles à l'adresse suivante: <http://tvnewsroom.consilium.europa.eu/permalink/80193>

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

AFFAIRES INTÉRIEURES

Des systèmes d'information au service de la sécurité et des frontières*

Dans le prolongement de la réunion qui s'est tenue le 24 mars 2016, le Conseil discutera des conséquences des attentats de Bruxelles.

Les ministres axeront leurs discussions sur l'utilisation et l'interopérabilité des bases de données et les propositions présentées récemment par la Commission en ce qui concerne le paquet "frontières intelligentes".

À la suite des attentats perpétrés le 22 mars à Bruxelles, les ministres de la justice et de l'intérieur ont adopté une déclaration commune lors de leur réunion extraordinaire du 24 mars 2016. Au cours de cette réunion, ils ont de nouveau insisté sur l'importance que revêt l'échange d'informations. L'un des éléments considérés est "d'accroître d'urgence l'alimentation systématique, l'utilisation cohérente et l'interopérabilité des bases de données européennes et internationales dans le domaine de la sécurité, des déplacements et des migrations en exploitant pleinement les avancées technologiques et en incluant, dès le départ, des garanties en matière de protection de la vie privée". Les ministres ont également indiqué que la présidence, la Commission, les États membres, le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme, ainsi que les agences et les experts compétents, uniront leurs efforts pour présenter des actions concrètes d'ici le mois de juin 2016.

Le 6 avril 2016, la Commission a présenté une communication intitulée "Des systèmes d'information plus robustes et plus intelligents au service des frontières et de la sécurité". Cette communication présente un aperçu détaillé des systèmes d'information et souligne la nécessité d'engager un processus en vue d'assurer à long terme une meilleure interopérabilité des systèmes d'information. Elle recense les "lacunes" et propose des actions à mener.

La Commission a proposé, dans le cadre du train de mesures "frontières intelligentes", un système d'entrée/sortie et une révision ciblée du code frontières Schengen. L'objectif est d'améliorer la gestion des frontières. Ces deux initiatives, ainsi que la mise en place de l'interopérabilité entre les différents systèmes d'information, associée à l'accès à des fins répressives, constituent une nouvelle étape vers l'échange d'informations et la mise à disposition de toutes les informations nécessaires au travail des garde-frontières et des autorités répressives.

Le résultat de cette discussion au niveau ministériel sera utilisé en vue de parvenir, d'ici juin 2016, à un accord sur les exigences relatives à une architecture européenne intégrée des systèmes d'information comprenant l'interopérabilité dans le domaine JAI et couvrant les questions relatives à la migration, à la sécurité, à la lutte contre le terrorisme et aux frontières. Cet accord comportera une feuille de route contenant des actions à court, moyen et long terme qui sera présentée au Conseil JAI de juin 2016.

* Ce point sera aussi examiné par le comité mixte (UE + Norvège, Islande, Liechtenstein et Suisse), en marge du Conseil.

Bases de données*

Les ministres discuteront également de l'alimentation systématique et de l'utilisation cohérente des bases de données européennes et internationales, donnant ainsi suite à la déclaration commune du 24 mars.

Le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme présentera un document général contenant des données moyennes pour l'ensemble de l'Union à titre de référence.

L'alimentation systématique et l'utilisation cohérente des bases de données constituent une composante essentielle des efforts déployés par l'UE pour améliorer l'échange d'informations.

Pour en savoir plus:

[Action menée face au phénomène des combattants terroristes étrangers et aux attentats perpétrés récemment en Europe](#)

[Déclaration commune des ministres européens de la justice et de l'intérieur et des représentants des institutions de l'UE sur les attentats terroristes perpétrés le 22 mars 2016 à Bruxelles](#)

[Site web de la Commission européenne: des systèmes d'information plus robustes et plus intelligents au service des frontières et de la sécurité](#)

Corps européen de garde-frontières*

La présidence informera le Conseil de l'état d'avancement des travaux sur la proposition de règlement instituant un corps européen de garde-frontières.

Ce corps européen de garde-frontières a pour objectif premier d'assurer et de mettre en œuvre, en tant que responsabilité partagée, la gestion européenne intégrée des frontières extérieures dans le but de gérer efficacement les migrations et d'assurer un niveau élevé de sécurité au sein de l'Union, tout en y garantissant la liberté de circulation.

Il sera composé d'une agence européenne de garde-frontières (l'actuelle agence Frontex, mais dotée de missions élargies) et des autorités nationales chargées de la gestion des frontières. Dans sa nouvelle configuration, l'agence concentrerait ses activités sur la mise en place d'une stratégie opérationnelle pour la gestion européenne intégrée des frontières et la fourniture d'une assistance à tous les États membres concernés pour ce qui est de la mise en œuvre de cette stratégie.

Le 6 avril 2016, le Comité des représentants permanents a arrêté la position de négociation du Conseil. Dès que le Parlement européen aura adopté sa position, la présidence entamera les négociations.

Pour en savoir plus:

[Site web du Conseil: renforcer les frontières extérieures de l'UE](#)

[Corps européen de garde-frontières: le Conseil est prêt à négocier avec le Parlement](#)

Migrations*

Les ministres de l'intérieur procéderont à un échange de vues sur plusieurs questions liées aux migrations, notamment la mise en œuvre des conclusions du Conseil européen des 17 et 18 mars, ainsi que de la déclaration UE-Turquie du 18 mars 2016.

Les ministres devraient également s'exprimer sur la situation actuelle en matière de migrations. En ce qui concerne la mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie, ils se pencheront en particulier sur les retours de la Grèce vers la Turquie et sur la réinstallation depuis ce dernier pays. Ils s'intéresseront également à la route de la Méditerranée centrale, examineront la situation humanitaire en Grèce, les moyens permettant d'accélérer la relocalisation depuis la Grèce et l'Italie et la manière de fournir à Grèce les moyens nécessaires, notamment des garde-côtes, des experts en matière d'asile et des interprètes.

Pour en savoir plus:

[Site web du Conseil: trouver des solutions aux pressions migratoires](#)

Réforme du régime d'asile européen commun

La Commission présentera sa communication intitulée "Vers une réforme du régime d'asile européen commun et une amélioration des voies d'entrée légale en Europe".

Les ministres auront ensuite l'occasion de faire part de leur point de vue sur tous les aspects abordés dans la communication de la Commission.

Pour en savoir plus:

[Commission européenne - Communiqué de presse](#)
